Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1945)

Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une profession facile

(Le moderne critique d'art)

L'article ci-dessous, publié par «L'Observateur de Genève» et tiré de «La farce de l'art vivant» II de Camille Mauclair, intéressera certainement nos lecteurs.

D'un quidam voulant s'établir, au coin d'une porte, marchand de marrons ou de frites, on exige une patente, un extrait de casier, un certificat de bonnes vie et mœurs.

D'un quidam qui s'avise de s'établir « critique d'art », nul n'exige rien. Il suffit qu'un journal lui confère cette qualité, pour un motif ignoré et incontrôlable. Il n'est point de vétéran du journalisme qui ait assisté à la fondation de feuilles plus ou moins éphémères: on se distribuait les rubriques, entre futurs rédacteurs. Tout à coup, le «patron» s'exclamait: «Tiens! mais nous allions oublier la critique d'art! Il nous en faut une cependant. Messieurs, qui de vous?...» On se regardait. Qui se chargerait de cette cinquième roue au carosse? Quelqu'un disait: «Il y a Machin, qui s'y connait, il aime assez la peinture, sa femme fait un peu d'aquarelle...» Et Machin était adopté, car ce qui importait au « patron », c'était d'avoir confié la rubrique parlementaire, le service des échos ou tels autres rouages à des garçons d'attaque: la critique d'art, vous comprenez.... A de rares exceptions, nous avons tous vu cela.

Cette petite scène se joue couramment. Donc, voici le critique d'art installé. Aussitôt il se met à juger. Il tranche, il loue, il gourmande, car l'assurance lui vient très vite. Trois ou quatre comptes rendus d'expositions, et le voilà classé. Il aborde des historiens d'art sérieux et respectés et les appelle « mon cher confrère ». Il se présente chez les marchands, qui devront retenir son visage, avoir le sourire et s'arranger pour qu'il n'applique pas aux produits de leurs maisons le système du silence ou de l'éreintement. Il peut prôner un peintre lamentable. Il peut desservir gravement un bon peintre qui ne l'a pas cajolé. Il a le droit de ricaner devant un bel effort: lui qui siffle mais ne chante pas, il a le droit de juger haut et l'artiste vilipendé n'a pas un mot à dire, on n'insérerait pas sa plainte, et dans tous les ateliers on a peur de l'homme qui tient une plume. Ce sont là de beaux droits. D'où le critique d'art les a-t-ils? Nul ne le sait, nul ne le demande, il n'existe nulle part un organe de renseignements authentiques. A la Société des gens de lettres, on doit, pour être admis, montrer un casier vierge, être presenté par deux parrains, produire au moins deux volumes publiés: c'est la précaution de tout cercle honnête. On ne demande rien de semblable dans les associations plus ou moins organisées qui concernent la critique d'art: cotisation et camaraderie suffisent; on admet Machin parce qu'on le connaît et il n'est pas difficile qu'on le connaisse, puisqu'il se montre partout. Ainsi tient-il son droit et son mandat de cette divinité qu'on appelle le bongarçonnisme.

Il est clair qu'il y a là une source d'abus intolérables. Il est non moins clair qu'un tel droit et un tel mandat sont malaisément définissables. On peut dire du moins qu'ils se créent, après un délai, par l'autorité morale de celui qui les exerce. On peut alléguer aussi l'opportunité de certaines garanties. Le goût, le tact, la finesse artistique ne se donnent pas plus que le talent, et les diplômes ne les confèrent point. Il y a eu et il y aura toujours des hommes bardés de brevets et pourvus de chaires qui n'ont eu et n'auront aucune sensibilité artistique. Mais, dans l'état actuel des choses, on peut considérer que Machin est inférieur à un monsieur qui aura suivi les cours d'histoire des arts à l'Ecole ou à la Sorbonne, et qui aura visité longuement les grands musées européens, en prenant des notes sérieuses et en ayant au moins l'avantage de se rendre compte de l'évolution des formes et des techniques...

Aujourd'hui, Machin et ses amis métèques déclarent qu'il ne faut rien savoir et que quiconque a passé par les Ecoles et visité les musées est immanquablement un sot. Peut-être est-ce aller un peu fort. Et il ne faut pas s'étonner si, dans ces conditions, la critique d'art est méprisée et reléguée de plus en plus dans le coin de la publicité payée par une partie de la presse. Celle-ci n'a point tort en somme, puisque tout le monde fait et bazarde de la peinture avec les procédés de la réclame commerciale...

Il faudrait sans doute prendre quelques mesures. Interdire aux étrangers de juger chez nous les gens de chez nous. Exiger des preuves certaines de moralité et d'études. Ne considérer comme critique d'art qu'un homme capable de montrer au moins deux livres écrits honorablement et témoignant de connaissances techniques.

Interdire toute collusion avec les marchands et les commissairespriseurs, toute possession de tableaux, à moins que le critique ne puisse prouver qu'ils furent acquis de son argent ou offerts par des amis intimes. Enfin, autre point délicat, auquel je ne ferai qu'une allusion. Il y a trente ans, si l'on eut soupçonné un chroniqueur d'expositions d'avoir reçu une prébende d'un marchand, on lui eût refusé la main. Aujourd'hui, l'indulgence règne. Vie chère...

Si ces quelques mesures étaient prises, elles nous débarasseraient aussitôt de certains indésirables qui font vraiment trop claquer leur fouet. Le métier deviendrait moins facile et plus considéré...

Ausstellungen - Expositions.

BASEL. Kunsthalle. 10. März bis 8. April: Gedächtnisausstellung Wassliy Kandinsky und Berner Maler.

BERN. Kunsthalle. 3. Februar bis 4. März: Gesamtausstellung Paul Zehnder; Hans Fischer, Zeichnungen und Graphik.

GENÈVE. Musée Rath. 3 au 23 février: Ferdydenzler, sculpteur. Athénée. 17 février au 8 mars: Eugène Martin (Toiles de 1912 à 1945).

Galerie Georges Moos. 17 février au 8 mars: Chana Orloff, sculptures et dessins.

KÜSNACHT (Zürich). Kunststube «Usterhof» Maria Benedetti. Bis Ende Februar: 25 Künstler der G.S.M.B.u.A. — Sonderaussellung H. B. Wieland.

LAUSANNE. Galerie d'art du Capitole. 17 février au 8 mars: Gustave François, Genève. — 10 au 29 mars: Florian Compiche, L'Auberson.

Galerie Paul Vallotton S.A. 22 février au 8 mars: Robert Naly, peintures. — 15 au 31 mars: F. L. Simececk, sculptures.

LUZERN. Kunstmuseum. 4. bis 25. Februar: Die Lithographie in der Schweiz. Gedächtnisausstellung Hans Sturzenegger 1875-1943.

— 4. bis 25. März: Bau- und Kunstdenkmäler der Schweiz.

NEUCHÂTEL. Studio des Charmettes. Immeuble Micromécanique. 10 au 25 mars: E. Chambon, Genève; G. Dessouslavy, La Chaux-de-Fonds; E. Morgenthaler, Zurich, peintures. Léon Perrin, La Chaux-de-Fonds, sculptures. (Sur présentation de la carte de membre actif ou passif, entrée gratuite pour une 2^e personne).

PAYERNE. Galerie d'art Véandre. Jusqu'en avril: A. Blailé, R.-Th. Bosshard, G. Dessouslavy, A. Holy, L. de Meuron, A. Patocchi, L. Schwob.

SANKT-GALLEN. Kunstmuseum. 3. bis 25. Februar: Marie Stadlin, Zug. — 10. März bis 8. April: Gedächtnisausstellung Seb. Oesch, 1898-1920.

SCHAFFHAUSEN. Museum Allerheiligen. 28. Januar bis 25. Februar: zum 200. Geburtstag von Alex. Trippel 1744-1793, Plastiken und Zeichnungen. — 4. bis 25. März: Margarete Goetz, Bilder und Zeichnungen.

ZÜRICH. Kunsthaus. 3. Februar bis 4. März: Hedwig Braus, Estrid Christensen, Trudy Egender-Wintsch, Germaine Richier, alle in Zürich, Plastik. Cornelia Forster, Margherita Osswald-Toppi, beide in Zürich, Irene Zurkinden, Basel, Malerei.

Graphische Sammlung E.T.H. 20. Januar bis 29. März: Lob der Arbeit. Schilderungen Schweizerischer graphischer Künstler der Gegenwart.

Galerie Neupert. ab 10. Februar: Sonderausstellung Otto Bachmann, Gemälde und Zeichnungen.

